



Mécanisme de redevabilité mutuelle

FAQ

Formuler un engagement

Comment les engagements sont-ils définis ?

La participation des gouvernements au mécanisme de redevabilité mutuelle doit passer par la formulation d'engagements (cibles stratégiques), lesquels sont le résultat d'un dialogue multipartite et tirés des plans nationaux. Des partenaires de SWA issus de tous les groupes catégoriels doivent ensuite se rallier aux gouvernements en prenant eux-mêmes des engagements qui traduisent le rôle qu'ils peuvent jouer pour atteindre ces cibles nationales.

Que se passe-t-il si mon gouvernement n'a pris aucun engagement ?

La décision de formuler ou non des engagements avant le gouvernement revient au groupe catégoriel et les différents contextes susciteront probablement des réponses différentes. Dans certains pays, par exemple, le mécanisme de redevabilité mutuelle est devenu un outil de plaidoyer pour les OSC : des ONG commencent par prendre des engagements avant de s'appuyer sur la visibilité mondiale offerte par le partenariat pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il fasse de même. Parallèlement, dans d'autres pays, les OSC ont choisi de ne pas formuler d'engagement avant le gouvernement, en partant du principe que l'État est le porteur de devoirs et a donc l'obligation légale de réaliser progressivement le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement.

Les organisations internationales doivent-elles également prendre des engagements au niveau national ?

Absolument. Les efforts destinés à renforcer les plateformes multipartites et la redevabilité mutuelle au niveau national concernent également les partenaires mondiaux présents dans les pays, comme les organismes de l'ONU et multilatéraux, les ONGI et les instituts de recherche et d'enseignement internationaux. Ces organisations doivent présenter des engagements mondiaux depuis leur siège ainsi que des engagements au niveau national par le biais de leurs bureaux de pays.

Qu'est-ce que les engagements SMART ?

Les engagements doivent être Spécifiques (sont-ils suffisamment précis ?), Mesurables (sur les plans quantitatif ou qualitatif), Atteignables (contribuent-ils à un changement de comportement ?), Réalisables (aident-ils à résoudre un problème ?) et Temporellement définis (quels sont leurs délais ?) afin que les progrès puissent faire l'objet d'un examen et de rapports.

Le secrétariat est à la disposition des partenaires pour les aider à veiller à ce que leurs engagements soient SMART. Lorsqu'un engagement est prêt, il doit être officiellement soumis à SWA depuis ce lien. Il apparaîtra sur la page consacrée au pays du site Internet de SWA dans un délai de 24 heures (voir « Partenaires SWA »).

Les cinq principaux pièges à éviter pour vos engagements : • calendrier trop serré ; • absence de lien avec les plans nationaux ; • absence d'inclusion/consultation multipartite insuffisante ; • ambitions trop élevées ou manque de clarté sur la façon de les atteindre ; • déclarations incomplètes ou complexes, ou plusieurs engagements en un.

Examiner les engagements

Qui est responsable de la communication sur les engagements ?

L'organisation qui a pris l'engagement (soit l'organisme chef de file) est chargée de mener l'examen périodique et de communiquer les progrès réalisés aux partenaires nationaux du développement ainsi qu'à SWA. Cette étape compte tout autant que la formulation de l'engagement, car c'est elle qui garantira la bonne application de la redevabilité mutuelle dans la pratique.

À quelle fréquence faut-il communiquer sur un engagement ?

Comme SWA souhaite éviter de créer des processus parallèles et d'alourdir la charge de travail des partenaires, la fréquence d'examen des engagements sera fixée en fonction de sa pertinence pour les processus nationaux : les examens peuvent avoir lieu lors des réunions sur les examens sectoriels conjoints, pendant un forum EAH ou dans le cadre de la préparation des pays aux réunions de haut niveau de SWA. Il est toutefois important que l'examen des engagements soit multipartite, qu'il inclue autant de groupes catégoriels que possible et passe, dans l'idéal, par des réunions ou des ateliers ou, à défaut, s'appuie sur des entretiens ou la diffusion en ligne de rapports à commenter.

Comment pouvons-nous mesurer nos progrès ?

Selon le contenu de l'engagement, son évaluation peut être qualitative ou quantitative, ce que les conclusions des discussions multipartites serviront à déterminer. Plus un engagement est SMART, plus son suivi et sa communication sont simples.

L'élément le plus important du cycle des engagements est la valeur ajoutée qu'il apporte aux processus nationaux : l'objectif du mécanisme de redevabilité mutuelle est de promouvoir une culture de la collaboration pour les prises de décisions et les actions et de favoriser un changement de comportement parmi les acteurs concernés.

Communiquer vos progrès

Devons-nous rendre compte de nos progrès à SWA ?

Une fois un engagement examiné, l'organisation qui en est responsable doit informer le reste du partenariat de ses progrès. Pour cela, il suffit de remplir un simple formulaire en ligne. Pour recevoir ce lien ou un formulaire à compléter hors ligne, veuillez contacter le secrétariat.

Quel type d'information devons-nous fournir ?

Lorsque vous remplissez le formulaire pour rendre compte des avancées réalisées, vous devez inclure une brève description des progrès accomplis, en précisant notamment les défis auxquels

vous vous êtes heurtés, les goulets d'étranglement rencontrés et vos succès. Vous devez également indiquer le niveau d'accomplissement : aucun progrès, progrès limités (25 %-49 %), quelques progrès (50 %-74 %), presque entièrement tenu (75-99 %) et entièrement tenu (100 %). Nous vous invitons également à joindre des documents justificatifs.

Le secrétariat de SWA examinera-t-il votre rapport de performance ?

Le partenariat doit reposer sur la confiance. Pour la redevabilité mutuelle, plus que la pression externe, ce sont les mécanismes internes (par ex., autoévaluation, pairs) qui occupent une place centrale pour garantir la conformité.

Les équipes responsables du mécanisme de redevabilité mutuelle et de l'engagement des pays liront les rapports sur les progrès et, le cas échéant, poseront des questions complémentaires afin d'obtenir des clarifications. Après cela, le secrétariat cherchera à mettre en valeur les partenaires qui tiennent leurs engagements, travaillent efficacement avec le mécanisme de redevabilité mutuelle et promeuvent la redevabilité dans le secteur EAH. Nous présenterons votre travail dans des publications, des messages sur les médias sociaux, des lettres d'information et dans le rapport mondial sur le mécanisme de redevabilité mutuelle (le premier rapport sera publié en novembre 2021) ainsi que lors de nos webinaires et réunions de haut niveau.

Que se passera-t-il si nous n'avons pas totalement atteint nos objectifs ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir totalement tenu un engagement avant de pouvoir communiquer à son sujet. En partageant des informations sur les difficultés que vous rencontrez pour atteindre vos cibles, vous pourrez trouver davantage de soutien de la part du partenariat et les enseignements que vous en tirerez pourront toujours servir aux autres pays rencontrant des obstacles comparables.

Pour SWA, la redevabilité mutuelle est une méthode rigoureuse permettant d'atteindre plus rapidement des objectifs et non pas un processus qui génère des conséquences négatives pour les partenaires.